



## Assemblée générale

Distr. générale  
26 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Cinquante-sixième session**

Points 22, 26, 27, 29, 90, 95, 97, 98, 99,  
101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 117 et 118

### **Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

**Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire  
consacrée aux enfants**

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social  
et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire**

**Questions relatives à la formation**

**Questions de politique macroéconomique**

**Développement durable et coopération économique internationale**

**Environnement et développement durable**

**Activités opérationnelles de développement**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem,  
et de la population arabe dans le Golan syrien  
occupé sur leurs ressources naturelles**

**Mise en oeuvre du Programme pour l'habitat  
et décision adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale  
à sa session extraordinaire**

**Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies  
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Mondialisation et interdépendance**

**Troisième Conférence des Nations Unies  
sur les pays les moins avancés**

**Réunion internationale de haut niveau  
chargée d'examiner la question du financement  
du développement à l'échelon intergouvernemental**



**Développement social, y compris les questions relatives  
à la situation sociale dans le monde et aux jeunes,  
aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille**

**Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées :  
deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**

**Élimination du racisme et de la discrimination raciale**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Lettre datée du 21 novembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par l'Ambassadeur de la République  
islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, lors de leur vingt-cinquième Réunion annuelle, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 16 novembre 2001 (voir annexe).

Je vous serais très obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 26, 27, 29, 90, 95, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 117 et 118 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur  
de la République islamique d'Iran,  
Président du Groupe des 77  
(*Signé*) Bagher Asadi

---

**Annexe à la lettre datée du 21 novembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle**

La vingt-cinquième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 s'est tenue à New York le 16 novembre 2001. Nous, ministres des affaires étrangères, réaffirmons notre attachement sans réserve à la Déclaration du Sommet du Sud et au Programme d'action de La Havane, qui sont deux documents directeurs des pays du Sud et reflètent les intérêts et préoccupations des pays en développement.

Nous réaffirmons aussi notre attachement à la Déclaration du Millénaire et demandons à la communauté internationale et au système des Nations Unies de mettre en oeuvre intégralement et rapidement les dispositions de cette déclaration, et celles émanant d'autres grandes conférences et sommets des Nations Unies ainsi que celles adoptées lors de leurs examens respectifs, notamment au sujet du développement et de la réalisation de l'objectif d'élimination de la pauvreté.

Nous avons examiné l'évolution de la situation mondiale et l'état de la coopération internationale. Guidés par les buts et objectifs de la Charte des Nations Unies et par un respect sans réserve pour les principes du droit international, nous avons adopté la Déclaration ci-après :

**I. Prochaines conférences et réunions**

**Financement du développement**

1. Nous saluons la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer la Conférence internationale sur le financement du développement, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. Nous remercions le Gouvernement mexicain pour son offre généreuse d'accueillir la Conférence et nous engageons à ne ménager aucun effort pour qu'elle soit couronnée de succès.
2. Nous soulignons l'importance de toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, à savoir mobilisation des ressources financières nationales pour le développement; mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres apports privés; commerce; renforcer la coopération internationale pour le développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement; dette; questions liées aux systèmes : harmonisation et cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pour le développement aux fins d'une coopération internationale d'ensemble en matière de financement du développement.
3. Nous estimons que, s'agissant du financement du développement, la Conférence de Monterrey offre une occasion historique exceptionnelle d'élaborer un large consensus sur la réforme de l'architecture internationale dans les domaines financier, monétaire et commercial, afin de la rendre plus transparente,

représentative, participative et de faire en sorte qu'elle concoure davantage au développement à long terme des pays en développement. Cette réforme doit viser à instaurer une conjoncture favorable à la promotion d'une croissance et d'un développement accélérés et soutenus, en particulier dans les pays en développement, et à la participation équitable et effective des pays en développement et de leurs institutions dans la gouvernance du système économique, financier, monétaire et commercial mondial. À cet égard, nous saluons la participation active de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que de la société civile et du monde des affaires, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, aux fins du financement du développement. Nous escomptons que ces organismes continueront à oeuvrer, dans un esprit de collaboration, aux travaux préparatoires de la Conférence et à la mise en oeuvre de ses recommandations.

4. Nous prions en outre instamment la communauté internationale de prendre des mesures décisives pour appuyer le développement des pays en développement, conformément à leurs plans et programmes nationaux, y compris grâce au renforcement du partenariat entre le Nord et le Sud. À cet égard, nous lançons un appel à l'action pour que les préoccupations commerciales des pays en développement soient examinées, y compris l'amélioration substantielle de l'accès aux débouchés et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, dont les subventions accordées par les pays développés, notamment dans les secteurs qui présentent un intérêt pour le commerce d'exportation des pays en développement, comme le secteur agricole ainsi que celui des textiles et de la confection, compte tenu des intérêts des pays importateurs nets de denrées alimentaires. Nous lançons également un appel à l'action pour que soit trouvée une solution durable au problème de la dette extérieure des pays en développement, notamment au moyen d'accords relatifs à la réduction de la dette des pays en développement à revenu moyen et grâce à la mise en oeuvre intégrale et rapide de l'initiative relative au Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et pour que la tendance au déclin de l'aide publique au développement soit inversée, de sorte qu'elle atteigne l'objectif internationalement agréé, 0,7 % du PIB, et l'objectif de 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés, ces mesures s'accompagnant de l'octroi de ressources nouvelles et supplémentaires.

#### **Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10)**

5. Nous réaffirmons qu'il est urgent d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et accordons, en conséquence, une grande importance à la préparation du Sommet mondial pour le développement durable qui doit se tenir à Johannesburg en 2002 ainsi qu'à ses travaux préparatoires. Nous considérons que ce sommet devrait offrir à la communauté internationale une occasion exceptionnelle et inappréciable de procéder à une réflexion approfondie et de dresser un bilan objectif. Nous réaffirmons que l'examen d'ensemble de l'application d'Action 21 devrait viser essentiellement à identifier des secteurs où de nouveaux efforts sont nécessaires en vue de donner suite à Action 21 et aux autres recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et à prendre des décisions concrètes dans ces domaines. Nous croyons fermement que l'objectif de ce sommet devrait être d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la réalisation des engagements pris à Rio et de fournir un appui financier et technologique suffisant, en particulier aux pays en développement.

6. Nous soulignons que ce sommet, en particulier ses travaux préparatoires, doit contribuer à l'instauration d'un équilibre entre le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, car il s'agit là de facteurs interdépendants et synergiques.

7. Nous exprimons également l'espoir que le Sommet de Johannesburg soit l'occasion, pour la communauté internationale, de réaffirmer son engagement politique et son appui en faveur de la mise en oeuvre intégrale des dispositions d'Action 21, des principes de Rio et de tous les accords émanant de ces instruments. Le Sommet devrait déterminer des mesures concrètes et un calendrier spécifique à cet effet, en particulier en ce qui concerne les moyens nécessaires. À cet égard, nous soulignons qu'il est urgent de réaliser des progrès substantiels dans des secteurs prioritaires pour le monde en développement, en particulier en matière de fourniture des ressources financières nécessaires, de transferts de technologie et de renforcement des capacités. Nous réaffirmons l'importance du principe des responsabilités communes mais différenciées consacré dans Action 21 et d'autres instruments ultérieurs; ce principe devrait continuer à servir de guide et de cadre pour la pleine mise en oeuvre d'Action 21 et de toutes les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable.

8. Nous saluons les recommandations issues de la dixième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, tenue à Téhéran, tendant à organiser au niveau ministériel une réunion de coordination associant le Groupe des 77 et la Chine pour traiter de la Conférence mondiale pour le développement durable en 2002, avant la réunion du Comité préparatoire au niveau ministériel qui doit se tenir en Indonésie en 2002.

#### **Forum des Nations Unies sur les forêts**

9. Nous nous engageons à participer activement à la première Réunion ministérielle prévue pendant la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui doit avoir lieu à San José (Costa Rica) en mars 2002. Nous réaffirmons notre attachement au processus du Forum et à l'application du Programme d'action et du Programme de travail pluriannuel. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'affermir son attachement à ce processus en fournissant les ressources financières nécessaires, en facilitant le transfert de technologies écologiquement rationnelles et en augmentant les programmes de renforcement des capacités à l'intention de tous les pays en développement, aux fins de la mise en oeuvre effective du Programme d'action et du Programme de travail pluriannuel.

#### **Sommet mondial de l'alimentation**

10. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant l'insécurité alimentaire et la sous-alimentation qui touchent une grande partie de la population dans de nombreux pays en développement et devant la lenteur des progrès dans la réalisation de l'objectif arrêté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 et réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire, à savoir réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui souffrent de la faim. Nous saluons la création à la FAO d'un fonds d'affectation spéciale qui servira de catalyseur et permettra d'accroître la production de denrées alimentaires et d'améliorer l'accès à l'alimentation dans les

pays en développement. Nous demandons à la communauté internationale de contribuer généreusement à ce fonds d'affectation spéciale.

11. Nous exprimons notre appui vigoureux à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture s'agissant du Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après, qui doit se tenir en juin 2002. Nous espérons que les résultats seront positifs et concrets et que des ressources suffisantes seront fournies pour qu'il soit possible de donner effectivement suite aux décisions adoptées lors du Sommet. Nous demandons aux chefs d'État et de gouvernement de participer au Sommet mondial de l'alimentation, cinq ans après.

**Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de donateurs et d'organismes de financement et de développement**

12. Nous souscrivons pleinement à la recommandation adoptée à la cinquième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit ainsi que de représentants de donateurs et d'organismes de financement et de développement, tenue du 30 juillet au 3 août 2001 à New York, tendant à organiser en 2003, au Kazakhstan, une Réunion ministérielle internationale associant pays en développement sans littoral et pays en développement de transit ainsi que des représentants de donateurs et d'organismes de financement et de développement; cette réunion sera consacrée à la coopération en matière de transports en transit et visera la mise en place d'un réseau efficace de transports en transit.

**Sommet mondial sur la société de l'information**

13. Nous considérons que les techniques de l'information et des communications sont l'un des éléments essentiels pour le développement des pays en développement. Nous soulignons énergiquement la nécessité de favoriser l'accès des pays en développement à ces techniques, ainsi que le transfert de connaissances et de techniques, notamment les techniques de l'information. Nous soulignons aussi que des ressources sont nécessaires pour combler l'écart technologique et le gouffre numérique toujours plus profond qui séparent le Nord du Sud. À cet égard, nous saluons la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information, qui comprendra deux étapes, la première à Genève en 2003 et la deuxième à Tunis en 2005, et encourageons la participation au processus préparatoire intergouvernemental du Sommet et la participation au Sommet au niveau le plus élevé possible. Nous invitons tous les gouvernements à participer activement aux préparatifs du Sommet.

**Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Espagne, avril 2002**

14. Nous nous félicitons de la tenue de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid en avril 2002 et nous engageons à adopter un plan d'action révisé sur le vieillissement, adapté aux réalités sociales, culturelles, économiques et démographiques du nouveau siècle, en accordant une attention particulière aux besoins et perspectives des personnes âgées dans les pays en développement.

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants**

15. Nous saluons la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants qui aura lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à

New York, en mai 2002, et réaffirmons que nous sommes attachés à ce qu'elle soit couronnée de succès.

## **II. Conférences des Nations Unies et conférences internationales récemment tenues**

### **Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**

16. Nous reconnaissons que la volonté et l'engagement politiques mobilisés dans le monde entier doivent être soutenus pour servir de fondement à un environnement extérieur propice et, en conséquence, à la réalisation de programmes de développement économique dans les PMA. Nous sommes déterminés à coopérer entre nous et avec les partenaires de développement dans ce but. Des mesures effectives devront être adoptées pour aider les PMA; il faudra notamment atteindre les objectifs prioritaires ci-après, à savoir renforcer les capacités humaines et institutionnelles, élargir les possibilités d'accès au marché, accroître les flux d'aide publique au développement pour qu'ils atteignent un niveau satisfaisant ainsi que l'investissement étranger direct et alléger réellement le fardeau écrasant de la dette. Il faudra également prendre des mesures pour que ces pays en particulier ne soient pas marginalisés à l'ère digitale.

17. Nous avons examiné le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui devait commencer, dès cette année, à promouvoir le développement des PMA pendant la décennie 2001-2010. Le Programme d'action contient une large gamme de mesures dans divers secteurs, qui sont modestes et réalisables. S'agissant du rôle des pays en développement, nous nous déclarons prêts, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, à promouvoir les objectifs du Programme d'action afin d'accélérer la croissance et le développement et d'éliminer la pauvreté dans les PMA et à oeuvrer, de concert avec toutes les parties prenantes, pour que la mondialisation soit bénéfique pour les PMA.

18. Nous soulignons que, pour réaliser les engagements pris au titre du Programme d'action, il faudra disposer de ressources supplémentaires venant compléter les ressources déjà disponibles. Dans ce contexte, nous lançons un appel aux pays développés ainsi qu'aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations multilatérales pour qu'ils honorent leurs engagements. Nous soulignons que le besoin d'un suivi intergouvernemental actif se fait vivement sentir; il est également indispensable d'appliquer les décisions et mesures convenues.

### **Habitat**

19. Nous réaffirmons l'importance que la communauté internationale accorde au Programme pour l'habitat, à la Déclaration d'Istanbul et à la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire; il est urgent d'accélérer la mise en oeuvre de ces trois instruments. Nous notons les conclusions de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue pour examiner et évaluer le Programme pour l'habitat.

20. Nous saluons les efforts déployés pour atteindre les deux objectifs les plus importants du Programme pour l'habitat, à savoir un logement convenable pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbanisé. Nous demandons qu'il soit fait davantage pour surmonter les

obstacles, en particulier en ce qui concerne les objectifs relatifs à une participation plus large et plus efficace des partenaires d'Habitat dans la réalisation des programmes de travail d'Habitat, en particulier les secteurs privé et public; pour améliorer la coordination entre le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'autres organismes des Nations Unies; pour appliquer une stratégie active de mobilisation des ressources financières; pour permettre au Centre d'agir avec plus de souplesse afin de favoriser une coopération plus dynamique, sur les plans régional et international; et pour établir des liens plus étroits entre les activités normatives et opérationnelles d'Habitat, ce qui pourrait aboutir, selon que de besoin, à la réalisation de projets pilotes.

#### **Vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida**

21. Nous entérinons la « Déclaration d'engagement sur le VIH/sida » adoptée à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et constatons avec une profonde préoccupation que l'épidémie mondiale de VIH/sida constitue une crise mondiale, qui compromet le développement social et économique dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. Nous sommes convaincus qu'il faut mener d'urgence une action concertée et soutenue pour combattre, à l'échelle mondiale, l'épidémie, par la prévention, les soins, l'aide aux malades et le traitement. Nous engageons la communauté internationale à compléter les efforts que font les pays en développement par des mesures concrètes visant à accroître l'aide internationale au développement, par des contributions au Fonds mondial pour la lutte contre le sida et pour la santé, proportionnées à l'ampleur du problème, afin d'atteindre l'objectif global de dépenses annuelles de 7 à 10 milliards de dollars des États-Unis, aux niveaux national et international, pour lutter contre l'épidémie et par des mesures visant l'obtention effective des ressources nécessaires, en particulier auprès des pays donateurs, compte tenu de l'urgence et de la gravité de l'épidémie. Nous réaffirmons le droit des pays en développement de se procurer les médicaments à un prix raisonnable, y compris les médicaments antirétroviraux, afin de lutter contre l'épidémie et, à ce sujet, nous soulignons que les règles internationales sur la protection des droits de propriété intellectuelle ne doivent pas empêcher les pays en développement de protéger la santé de leur population.

#### **La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**

22. Nous saluons les résultats de la Conférence mondiale contre le racisme et la discrimination raciale et demandons que ses objectifs soient poursuivis. Nous saluons également la volonté de la communauté internationale de reconnaître que l'esclavage, le commerce des esclaves, y compris le commerce transatlantique des esclaves, sont des crimes contre l'humanité. Nous constatons que les séquelles de l'esclavage, du commerce des esclaves, du colonialisme, de l'occupation étrangère, du génocide et d'autres formes de servitude se sont manifestées sous la forme de la pauvreté, du sous-développement, de la marginalisation, de l'exclusion sociale et de disparités économiques.

23. Nous nous engageons à appliquer au plus vite les résultats de la Conférence mondiale contre le racisme et la Déclaration et le Programme d'action contre la discrimination raciale adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, en septembre 2001. À ce sujet, nous réaffirmons notre opposition à toute forme de

racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance dans diverses régions du monde et exprimons notre profonde préoccupation devant la résurgence de formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance dans diverses régions du monde. Nous réaffirmons que toutes les formes de racisme et de xénophobie ainsi que l'occupation étrangère constituent de graves violations des droits de l'homme, qui doivent être rejetées par tous les moyens politiques et légaux. Nous condamnons toutes les formes de racisme et de discrimination propagées par la nouvelle technologie de l'information, et notamment par l'Internet.

#### **Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

24. Nous sommes convaincus que le problème de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères ainsi que leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde ont toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socioéconomique, et constituent une grave menace pour la paix, la réconciliation, la sûreté, la stabilité et le développement durable aux niveaux national, régional et international.

25. Nous saluons le bon déroulement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous demandons aux États et aux organisations gouvernementales compétentes aux niveaux international et régional de prendre les initiatives voulues pour promouvoir l'application du Programme d'action.

#### **Septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

26. Nous prenons note des résultats de la septième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Marrakech (Maroc) du 29 octobre au 9 novembre 2001, qui a arrêté les détails opérationnels de l'application du Protocole de Kyoto, ouvrant ainsi la voie à une large ratification du Protocole par les gouvernements et à son entrée en vigueur rapide. Nous nous félicitons également de la Déclaration ministérielle de Marrakech, qui contribuera au processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier pour ce qui touche la contribution que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques peuvent apporter au développement durable, et soulignons l'importance de ressources financières adéquates, de la création de capacités, de l'innovation technique, du transfert des technologies aux pays en développement et de la coopération avec les secrétariats des conventions sur la diversité biologique et contre la désertification.

#### **Cinquième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

27. Nous prenons note des résultats de la cinquième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et nous soulignons ses liens avec le développement durable et avec l'élimination de la pauvreté. Nous demandons que des mesures urgentes soient prises pour créer un

mécanisme de financement de la Convention, par l'élargissement du champ d'action du Fonds pour l'environnement mondial, qui pourrait devenir ce mécanisme de financement à la faveur d'une décision de sa deuxième assemblée, qui se tiendra en Chine en octobre 2002.

#### **Réunion ministérielle de l'OMC**

28. Nous prenons note des conclusions de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha du 9 au 14 novembre 2001 et attendons avec intérêt une évaluation approfondie de ses résultats dans la perspective des pays en développement à laquelle procédera le Groupe.

29. Nous soulignons qu'il est essentiel qu'un régime commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible contribue à l'élargissement des perspectives du commerce international et du développement des pays en développement et permette à ces pays d'accroître leur part dans les échanges internationaux. La CNUCED, qui est l'organisme des Nations Unies chargé de pourvoir au traitement cohérent des questions relatives au commerce et au développement, devrait continuer à examiner ces questions et chercher à réunir un consensus sur la reformulation des politiques et des options allant dans ce sens.

### **III. Perspectives sur d'autres grandes questions**

30. Nous sommes profondément préoccupés par la situation tragique et dangereuse dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, qui entraîne une grave détérioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien et qui retentit sur la stabilité et le développement de toute la région. Nous demandons le gel immédiat et total des activités de construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et dans le Golan syrien occupé, nous exigeons qu'il soit mis fin au blocus israélien des villes et des villages palestiniens et à toutes les autres formes de châtement collectif, et nous demandons le retour à la table de négociations. Nous réaffirmons notre appui au peuple palestinien, qui s'efforce d'obtenir l'exercice de ses droits inaliénables, notamment le droit d'établir un État indépendant sur son territoire national, y compris Jérusalem. Nous exigeons également qu'Israël mette fin aux violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Nous réaffirmons notre appui au processus de paix au Moyen-Orient, qui vise un règlement global, juste et durable dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix ».

31. Nous rejetons sans réserve l'imposition de lois et de règlements ayant un effet extraterritorial et toutes les autres formes de coercition économique, et notamment les sanctions imposées unilatéralement et nous réaffirmons qu'il faut les éliminer immédiatement. Nous soulignons que de telles mesures non seulement compromettent les principes consignés dans la Charte des Nations Unies et le droit international mais également menacent gravement la liberté du commerce et de l'investissement. Nous encourageons donc la communauté internationale à ne pas reconnaître ces mesures et à ne pas les appliquer.

32. Nous sommes profondément préoccupés par l'effet des sanctions économiques sur la population civile et sur la capacité de développement des pays visés et demandons donc à la communauté internationale d'épuiser d'abord toutes les

méthodes pacifiques avant de recourir à l'imposition de sanctions, qui ne devraient être envisagées qu'en dernier ressort. Si des sanctions sont nécessaires, elles doivent être établies en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies, avoir des objectifs clairs et un calendrier précis, comporter des dispositions prévoyant un examen régulier, énoncer avec précision les conditions de leur levée et ne jamais être utilisées comme forme de punition ou de représailles.

33. Nous saluons le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique adopté en juillet 2001 au 37e Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine tenu à Lusaka (Zambie) et exprimons notre appui à cette entreprise, tout en demandant à la communauté internationale de prévoir l'aide nécessaire afin d'atteindre les objectifs qui y sont consignés.

34. Rappelant les dispositions du paragraphe 16 de la Déclaration du Sommet du Sud et la résolution 55/210 de l'Assemblée générale, qui salue la proposition de créer un fonds mondial de solidarité qui serait un mécanisme de lutte contre la pauvreté, et prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la question, nous demandons à l'Assemblée générale de prendre les mesures appropriées pour assurer le fonctionnement de ce fonds.

35. Nous soulignons qu'il faut accélérer l'équipement des pays en développement, indispensable pour stimuler la croissance économique. À cette fin, nous engageons la communauté internationale à créer un mécanisme multilatéral qui se consacrerait au financement international de l'équipement des pays en développement.

36. Nous demandons à la communauté internationale de prévoir l'aide nécessaire aux opérations de déminage, et à la rééducation des victimes et à leur réinsertion sociale et économique dans les pays dont le territoire est miné. Nous sommes grandement préoccupés par les séquelles résiduelles de la Deuxième Guerre mondiale, en particulier par les mines qui subsistent encore et qui causent des dommages humains et matériels graves et font obstacle aux plans de développement de certains pays en développement. Nous exigeons que les États qui ont posé des mines en dehors de leur territoire assument la responsabilité du déminage, coopèrent avec les pays touchés pour éliminer les mines et contribuent aux coûts du déminage, indemnisent les victimes des pertes subies et participent à la remise en état des zones déminées pour permettre la reprise de la production.

#### **IV. Le dialogue Nord-Sud**

37. Nous réaffirmons que la coopération internationale est nécessaire pour renforcer le multilatéralisme, tout en soulignant qu'un dialogue Nord-Sud mené avec efficacité visant à ranimer la coopération internationale pour le développement et à faciliter la démocratisation de la structure de décision économique mondiale est un engagement consigné dans la Déclaration du Sommet du Sud et le Programme d'action de La Havane. À ce sujet, nous soulignons qu'il importe que le Président du Groupe des 77 fasse connaître rapidement les préoccupations et les intérêts du Groupe des 77 à leurs partenaires développés, et notamment par le canal des réunions du Groupe des 8, et prie nos partenaires de faciliter ce processus par des consultations régulières.

## V. Coopération Sud-Sud

38. Nous sommes résolus à tout faire pour préserver l'unité et la solidarité du Groupe des 77 sur la base du principe très précieux du consensus, et de façon transparente, avec la participation de tous, sans exclusive. Nous réaffirmons l'importance de la coopération Sud-Sud, encore accrue par l'état actuel de l'économie internationale. Nous réaffirmons donc notre soutien à la coopération Sud-Sud, qui est à la fois un moyen de soutenir les efforts de développement des pays en développement et d'accroître la participation des pays en développement à l'économie mondiale, de plus en plus régie par la dynamique de la mondialisation et de la libéralisation économique.

39. Nous approuvons le rapport de la dixième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-X) (G-77/AM(XIII)2001/2), qui s'est tenue du 18 au 22 août 2001 à Téhéran et selon le consensus de Téhéran sur les résultats constructifs de cette réunion. Nous remercions le Gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir bien voulu accueillir cette réunion à Téhéran, et le remercions pour la grande qualité des dispositions prises et des installations offertes. Nous saluons aussi l'offre généreuse du Gouvernement vénézuélien d'accueillir la onzième réunion du Comité intergouvernemental en 2003, comme convenu lors de la dixième réunion à Téhéran.

40. Nous insistons également sur l'importance et la complémentarité croissantes de la coopération économique et technique entre pays en développement. À ce sujet, nous saluons les résultats de la douzième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, tenue à New York, du 29 mai au 1er juin 2001, et engageons l'Administrateur du PNUD à continuer de préserver l'indépendance du Groupe spécial pour la coopération économique entre pays en développement et à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités.

41. Nous notons avec satisfaction les initiatives et les mesures déjà prises par le Président du Groupe des 77 en vue de la préparation de la conférence Sud-Sud de haut niveau sur la science et la technologie ainsi que de la conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui se tiendront en 2003 et invitons les États Membres à offrir d'accueillir ces importantes conférences.

42. Nous prenons note du rapport du Président du Groupe des 77 sur la réunion consultative extraordinaire du Groupe des 77 sur les activités de la Chambre de commerce et d'industrie des pays en développement, qui s'est tenue le 18 août 2001 à Téhéran à l'occasion de la dixième réunion du Comité intergouvernemental de coordination et demandons instamment aux États Membres de transmettre au Président du Groupe des 77 dès que possible leurs vues sur la proposition de projet, formulée par la Chambre de commerce et de l'industrie des pays en développement, en vue de la création d'une banque du commerce et du développement.

43. Nous prenons note des recommandations et des conclusions consignées dans le rapport du Groupe consultatif de haut niveau composé de personnalités et d'intellectuels sur la mondialisation et son impact sur les pays en développement (G-77/AM(XIII)/2001/3) qui s'est réuni à Genève du 12 au 14 septembre 2001.

44. Nous réaffirmons l'importance que le Groupe des 77 attache à la mise en oeuvre et au suivi des résultats du Sommet du Sud. Nous nous félicitons des progrès accomplis jusqu'à présent à cet égard dans le cadre du Groupe de travail spécial à composition non limitée du Groupe des 77 créé par la vingt-quatrième réunion annuelle des ministres des affaires du Groupe des 77. Nous estimons que ce Groupe de travail doit continuer à fonctionner comme mécanisme chargé d'examiner et de suivre régulièrement l'ensemble du processus. Nous saluons la qualité de la direction assumée par la République islamique d'Iran à la présidence du Groupe des 77 en 2001 à New York, et le dévouement du secrétariat ainsi que celui des chapitres nationaux du Groupe des 77, en application du programme d'activités pour le suivi et l'application des résultats du Sommet du Sud en 2001 adopté par le Groupe des 77 le 9 avril 2001.

45. Nous approuvons les états financiers du compte du Groupe des 77 pour la coopération économique entre pays en développement (G-77/AM(XIII)/2001/5) et demandons instamment aux États Membres de continuer à fournir des ressources financières, comme convenu dans le Programme d'action de La Havane afin de renforcer les structures actuelles du Bureau du Président du Groupe des 77 et invitons les États Membres à apporter une contribution généreuse au fonds spécial afin de faciliter la bonne application des résultats du Sommet du Sud.

46. Nous approuvons le rapport de la seizième réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero (G-77/AM(XIII)/2001/4), qui était soumis conformément aux directives pour l'utilisation de ce fonds, et décidons de porter de 3 à 4 ans le mandat des membres du Comité d'experts, si ce mandat commence en 2002 ou plus tard. Nous approuvons la façon dont le Président du Comité d'experts a dirigé celui-ci, et nous nous félicitons des résultats obtenus par ce fonds.

47. Nous exprimons notre reconnaissance aux cinq chefs d'État et de gouvernement membres du groupe de la mise en application des résultats du Sommet du Sud pour l'accomplissement de la tâche qui lui était confiée par celui-ci.

48. Nous demandons au Groupe de travail spécial à composition non limitée créé par la quatrième réunion ministérielle du Groupe des 77 le 15 septembre 2000 de mener à bien son mandat et de lui présenter dès que possible un rapport d'activité par le canal du Président du Groupe des 77.

49. Nous réaffirmons notre volonté d'appliquer les résultats du premier Sommet du Sud et, pour tenter de résoudre les problèmes recensés dans cette déclaration, nous préconisons une plus large consultation et une plus grande coopération entre tous les États membres à mesure que nous continuons d'examiner les activités et les préparatifs du deuxième Sommet du Sud, qui se tiendra en 2005.